

**CONSEIL NATIONAL
DE L'INVENTAIRE GÉNÉRAL
DU PATRIMOINE CULTUREL**

**Procès-verbal
de la séance du 30 mars 2011**



Étaient présents :

sous la présidence de Mme Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant M. Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication,

- membres de droit :
 - Mme Francine Fontanel, chargée de mission au service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche, représentant la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
 - Mme Elisabeth Basset, direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, représentant la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
 - Mme Isabelle Balsamo, chef de l'inspection des patrimoines ;
- représentants des collectivités territoriales :
 - Mme Pascale Cauchy, vice-présidente du conseil régional de Basse-Normandie ;
 - Mme Dominique Salomon, vice-présidente du conseil régional de Midi-Pyrénées ;
 - Mme Marie-Noël d'Hooge, conseillère régionale de Champagne-Ardenne ;
 - M. Christophe Greffet, conseiller régional de Rhône-Alpes ;
 - M. Jean-Noël Brugeron, vice-président du conseil général de la Lozère ;
 - Mme Danièle Pourtaud, adjointe au maire de Paris, chargée du patrimoine ;
- personnalités qualifiées :
 - M. Jean-Baptiste Minnaert, professeur des universités, université François-Rabelais de Tours ;
 - Mme Elizabeth Pastwa, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Franche Comté ;
 - M. Claude Quillivic, ingénieur au service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Centre ;
 - M. Michel Kaplan, professeur des universités, université de Paris I Panthéon-Sorbonne ;
 - Mme Françoise Lapeyre-Uzu, chef du service chargé de l'inventaire général du patrimoine culturel de la région Rhône-Alpes.

Étaient excusés :

M. Philippe Bélaval, directeur général des patrimoines du ministère de la culture et de la communication ;

- membre de droit :
 - M. Dany Sandron, directeur de l'UMR 8150 « André-Chastel » ;
- représentants des collectivités territoriales :
 - Mme Farida Boudaoud, vice-présidente du conseil régional de Rhône-Alpes ;
 - Mme Karine Gloanec-Maurin, vice-présidente du conseil régional du Centre ;
 - M. Jean-Pierre Decombas, vice-président du conseil général du Puy-de-Dôme ;
 - M. Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau.

Assistaient également à cette réunion :

- M. Philippe Vergain, chef de la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel ;
- M. Christian Trézin, inspecteur des patrimoines ;
- M. Bruno Malinverno, inspecteur des patrimoines ;
- M. Georges Coste, mission de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Mme Isabelle Maréchal, chef du service du patrimoine de la direction générale des patrimoines, représentant le ministre de la culture et de la communication, ouvre la séance à 14h.

Mme Isabelle Maréchal se dit très honorée d'accueillir, au nom du ministre de la culture et de la communication, les membres du conseil national renouvelé dans sa composition par l'arrêté du 14 février 2011, et les remercie de leur présence à cette première séance.

Elle rappelle que ce conseil a été institué par le décret n°2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de la loi n°2044-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Placé auprès du ministre chargé de la culture, il donne des avis sur toutes les questions relatives à l'inventaire général (les normes, les programmes, les documents de référence nécessaires à la conduite des opérations, etc.), il évalue les opérations et la progression de l'entreprise au plan national et publie un rapport annuel de son activité.

Sa composition qui associe à part égale l'État, la communauté scientifique et les collectivités territoriales ainsi que le nombre délibérément restreint de ses membres font de ce conseil un espace privilégié de dialogue, d'élaboration et de proposition des trois acteurs nécessaires à la poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel.

Les travaux du conseil sont préparés par une section scientifique composée des personnalités qualifiées désignées par l'État et l'Association des régions de France.

Le quorum étant atteint, il est procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1 – Rapport annuel 2009 du conseil national.

Présentation. M. Jean-Baptiste Minnaert, au nom de la section scientifique du conseil, présente les traits essentiels de l'activité et de la situation des services chargés de l'inventaire général dans les Régions et la Collectivité territoriale de Corse tels qu'ils apparaissent trois ans après le transfert des services¹.

Positionnement des équipes dans les institutions régionales

Il note que les services ont acquis une stabilité dans leur installation au sein de l'administration régionale, même si des modifications de leur positionnement dans les organigrammes sont toujours possibles. Ce positionnement suit trois cas de figure : un service, voire une direction, chargé de la seule mission d'inventaire général du patrimoine culturel, un service bicéphale « patrimoine et inventaire » qui réunit, sous la direction du responsable de l'inventaire, deux entités distinctes chargées respectivement du soutien aux actions de conservation du patrimoine et de l'inventaire général, et enfin, un amalgame des compétences et des missions au sein d'un service « patrimoine ».

¹ Ne figure ici qu'un résumé des propos de M. Jean-Baptiste Minnaert : l'intégralité de sa présentation viendra en introduction du rapport national 2009.

Partenariats et collaborations

Il relève ensuite que la possibilité offerte aux Régions et à la Collectivité territoriale de Corse, par la loi du 13 juillet 2004 relatives aux libertés et responsabilité locales, de « confier aux collectivités territoriales ou groupement de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'inventaire général », n'a pas modifié de manière significative le cadre des partenariats. On reste dans le cadre antérieur à la décentralisation, à savoir des relations de collaboration entre collectivités, avec toutefois, une attention particulière apportée au contenu des conventions liant les partenaires.

Nature des opérations

En matière d'opérations, un premier constat s'impose, celui de la nette augmentation des opérations dites thématiques (qui ne s'attachent qu'à une seule composante du patrimoine : le patrimoine de l'industrie, de la villégiature balnéaire, du xxe siècle, etc.) par rapport aux opérations dites topographiques (qui embrassent toutes les catégories de patrimoine sur un territoire donné) : en 2005, les thématiques représentaient 30% des opérations, en 2009, 46%. En même temps qu'elles augmentent en proportion, les thématiques se diversifient : on en compte plus d'une cinquantaine et une vingtaine seulement est partagée entre au moins deux services. Il faut sans doute voir là une adaptation à des questionnements d'ordre régional. Les opérations topographiques évoluent également, par exemple en différant l'étude des objets ou en laissant hors champ une partie du domaine bâti. La frontière entre ces deux approches tend cependant à s'estomper comme le montre l'étude des réseaux : une composante du patrimoine, un canal par exemple, fait corps avec la topographie et contribue à la configuration des lieux, de manière si évidente que son étude peut difficilement faire abstraction de celle des œuvres qui composent son environnement bâti et non bâti.

Évolution dans l'application des méthodes

L'application des méthodes de l'inventaire à des questionnements régionaux n'exclut pas les convergences de fait sur certains objets d'étude (demeure urbaine, mobilier religieux, jardins, monuments commémoratifs, etc.) et les facteurs nationaux décisifs dans l'intelligence de certains autres (lycées, Reconstructions, patrimoine hospitalier, observatoires, chemin de fer, etc.) appellent la consolidation de procédures régionales aux échelles inter-régionale et nationale (au moyen de groupes de travail, de séminaires, de formations, d'élaboration de prescriptions), voire par l'intermédiaire d'opérations nationales.

Aires d'étude et territoires de projet

Le second constat est celui des terrains d'opération qui sont majoritairement des unités territoriales portant des projets d'aménagement et de valorisation : villes et communes, territoires de projet (qui ont presque doublé dans les cinq dernières années : communautés d'agglomération ou urbaines, communautés de communes, pays, PNR). D'autres aires d'étude sont circonstancielles : leur périmètre s'ajuste aux faits et questionnements propres à l'opération (des portions du littoral, l'industrie d'une vallée, un estuaire, un bassin minier, etc.).

Diffusion des résultats

La diffusion des résultats (sous forme imprimée ou dématérialisée) impose une mise en forme et aux normes documentaires rigoureuse : paradoxalement, tant que cette mise en forme n'est pas achevée, la diffusion des résultats est différée. Cette mise en forme documentaire tend à disparaître

en tant qu'étape dans les services qui utilisent le *dossier électronique*²(globalement une région sur deux) : elle se fait en continu, au fil de la progression de l'enquête sur le terrain. Mais la disparition de cette étape n'est qu'une tendance tant qu'un tel outil n'est pas déployé dans l'ensemble des équipes.

Mention est faite de la seule diffusion par l'édition papier. Le comité de lecture du conseil national³, réuni trois séances par an, a eu à examiner un certain nombre de manuscrits d'ouvrage entrant dans la collection nationale des « Cahiers du patrimoine », notamment : aménagement de l'espace et patrimoine urbain à Beaugency, la ville de Saumur, ou les châteaux romans en Poitou-Charentes.

Perspectives

Afin de mettre ce rapport consacré à l'année 2009 en perspective avec les activités de 2010 et de 2011, M. Jean-Baptiste Minnaert évoque rapidement, pour finir, la réflexion consacrée au périurbain. Validée en 2008 par le précédent conseil national, cette réflexion a été poursuivie en 2009, pour trouver sa première concrétisation avec les journées nationales *Périurbains, territoires, réseaux et temporalités* (Amiens les 30 septembre et 1^{er} octobre 2010), en partenariat avec le CNFPT, le laboratoire universitaire InTRu⁴ (JE 2527, université François-Rabelais, Tours) et la Région Picardie. Les actes seront publiés en 2012.

L'intérêt de ce thème de réflexion justifie la préparation d'une réponse à un appel à projets de l'Agence Nationale de la Recherche, ainsi que, dans la mesure du possible, à un appel à projets européen dans le cadre du 7^e Programme cadre de recherche et de développement. L'objectif à atteindre à l'échéance 2016 est la publication d'un *Vocabulaire du périurbain*, accompagné de son thésaurus multilingue, et la mise au point d'une méthode de diagnostic préalable aux opérations d'inventaire (fondée plus particulièrement sur les réflexions des services d'inventaire de Picardie, et de Guyane, partenaires du projet, en écho avec les expériences menées par ceux de Bretagne et d'Île-de-France).

La vocation d'impulsion à la réflexion scientifique, qui avait été conférée au Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel en 2007, trouve ici une première concrétisation.

Les échanges qui ont suivi cette présentation ont essentiellement abordé les thèmes de réflexion qu'il conviendrait de retenir et les modalités selon lesquelles les animer.

Il ressort que les questions de diagnostics, de patrimoine immatériel et de paysages culturels sont d'actualité au sein des équipes et qu'elles méritent d'être abordées à la fois dans le cadre de colloques universitaires et dans celui d'ateliers mieux adaptés aux débats « métiers » (Mme Elizabeth Pastwa).

2 Le *dossier électronique* est un outil permettant d'établir les dossiers d'inventaire directement sous forme numérique : il assemble, selon la norme partagée par tous au plan national, les textes d'analyse et de synthèse, les images et références documentaires utiles à la description des œuvres observées in situ ainsi que les relations qu'elles entretiennent entre elles et avec le territoire où elles se trouvent.

3 C'est la section scientifique du conseil national qui se constitue en comité de lecture : auteur, chef du service concerné et expert participent en tant que de besoin aux séances du comité qui suivent les différentes phases d'élaboration d'un volume des « Cahiers du patrimoine », depuis le projet jusqu'au manuscrit de publication.

4 Interactions, transferts, ruptures artistiques et culturels.

Le souci d'ouvrir l'Inventaire général du patrimoine culturel vers d'autres spécialités universitaires et d'autres compétences (élus, gestionnaires, etc.) ne doit entraîner aucune contrainte de formes (colloque, séminaire, cycles de formation, etc.) (M. Philippe Vergain).

Il paraît souhaitable de veiller à la convergence des initiatives qui peuvent être prises par le conseil national aussi bien que par les collectivités (Mme Dominique Salomon). En effet, les thèmes évoqués sont assez largement partagés : sont donnés, à titre d'exemples, les deux groupes de travail de l'association des Villes et pays d'art et d'histoire sur les diagnostics et sur les paysages culturels (Mme Elizabeth Pastwa), et le rapprochement souhaité du service de l'inventaire avec le Centre régional de culture ethnologique et technique (CréCET) pour traiter le patrimoine immatériel en Basse-Normandie (Mme Pascale Cauchy). Sur ce dernier point, le nécessaire travail méthodologique à mener (Mme Isabelle Maréchal) doit être accompagné d'un recensement et d'une consolidation nationale des expériences en cours, notamment outre-mer (M. Philippe Vergain).

2 – Information sur l'Inventaire général du patrimoine culturel outre-mer.

Dans sa communication, M. Christian Trézin se propose d'introduire la synthèse sur l'Inventaire général du patrimoine culturel (IGPC) dans les outre-mer, qui sera proposée lors de la prochaine session du conseil national.

Cette synthèse reposera sur une observation générale : les politiques publiques françaises du patrimoine, au sein desquelles prend place l'IGPC, ont pendant longtemps porté quasi exclusivement sur les questions métropolitaines, tant dans le domaine du patrimoine naturel que du patrimoine culturel, du point de vue de la connaissance comme de celui de la protection. L'intérêt pour les outre-mer dans le champ patrimonial est une réalité récente.

Le Parc naturel régional de la Martinique fut en 1976 le premier créé dans un DOM, le second l'a été en Guyane en 2001. Le Parc national de la Guadeloupe est adopté en 1989, ceux de la Guyane et de la Réunion en 2007. Parmi les deux premiers parcs naturels marins créés en 2010 figure celui de Mayotte. Quant au conservatoire du littoral, il a procédé à quelques acquisitions dans les DOM (et Saint-Pierre et Miquelon) à partir des années 1980 mais essentiellement à partir des années 2000.

Les bases de données nationales en matière de patrimoine culturel ne contiennent aucune donnée relative aux territoires ou collectivités d'outre-mer. Les DOM y sont faiblement représentés. Les protections au titre des Monuments historiques n'interviennent guère avant les années 1980.

Dans le domaine de l'IGPC des résultats y apparaissent ponctuellement en 1986 pour la Réunion puis épisodiquement après 2002 pour les autres DOM. Sa méthodologie, centrée sur les problématiques patrimoniales métropolitaines, n'est pas adaptée aux cultures dans lesquelles prévaut la dimension immatérielle. L'intérêt porté par la métropole semble directement proportionnel à la taille des territoires et inversement proportionnel à la distance géographique ou culturelle. Les services régionaux de l'inventaire ont été créés tardivement dans les DOM (de 1997 à 2001) avec des moyens très réduits. De plus, les opérations ont porté en priorité sur l'œuvre coloniale. La décentralisation dans les DROM n'a pas produit de miracle depuis 2007 et pour cause : le transfert de la compétence n'a porté que sur les faibles moyens mis en œuvre jusque là par l'Etat.

Dans ce contexte, la mission Inventaire général du patrimoine culturel (MIGPC) et l'inspection des patrimoines (IP-collège Inventaire général), ont accompagné le transfert aux Régions par un soutien scientifique et technique et des missions sur place conduites dans les DOM, y compris Mayotte, pour y accompagner l'amorce d'une opération d'inventaire. Des relations sont également suivies avec les Régions n'ayant pas encore créé le service chargé de l'IGPC (Martinique, Réunion). Des missions d'expertise sont envisagées à la demande des gouvernements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Enfin, une étude d'application, objet d'un éventuel appel à projets national, sur la problématique du littoral, territoire spécifique, pourrait être envisagée en 2012 dans un DOM, suite au bilan conduit depuis cinq ans au titre de l'Inventaire général.

Signalons les « Rencontres caribéo-amazoniennes de l'inventaire général du patrimoine culturel. Missions, méthodes, terrains », colloque international organisé du 22 au 27 novembre 2011 par la Région Guyane. Fondé sur le constat de la faiblesse des moyens de l'Inventaire général dans les DROM et de la proximité des problématiques culturelles et patrimoniales dans l'espace caribéo-amazonien, ce colloque se donne pour objectif d'une part la constitution d'un réseau de professionnels et d'autre part l'étude des modalités d'application de la méthodologie de l'Inventaire général au contexte local. Sont attendus des participants d'Haïti, du Surinam, du Brésil, de Guadeloupe, de Martinique et bien entendu de Guyane. Cette opération a été labellisée par le commissariat pour « 2011, année des outre-mer ». Elle est principalement financée par la Région, le Ministère chargé de l'outre-mer et le Ministère de la culture et de la communication, et accompagnée par la MIGPC et l'IGP.

3 – Examen des avis du conseil national sur les activités et l'état d'avancement de l'inventaire dans les régions en 2009.

Chaque avis est introduit par un rapporteur membre de la section scientifique et fait l'objet de commentaires circonstanciés et de compléments d'information de la part de plusieurs participants.

Le conseil constate qu'il n'a pu prendre connaissance, pour la troisième année consécutive, du bilan annuel du service chargé de l'inventaire général en Lorraine : l'absence de la Lorraine est non seulement dommageable au panorama national des opérations d'inventaire général, mais également à la Lorraine elle-même dont les actions seraient mises en relief par la confrontation avec celles des autres Régions. (Mme Isabelle Balsamo). Proposition est faite de transmettre le procès-verbal de la séance du conseil accompagné d'une lettre motivée de son président.

Chacun des avis examinés a reçu l'approbation unanime du conseil national. Ils seront publiés dans leur intégralité dans le rapport annuel du conseil.

4 – Information sur le Groupe d'étude, de recherche technique, de réalisation et d'utilisation du dossier électronique (GERTRUDE).

M. Claude Quillivic présente un exemplaire de la convention signée par vingt-cinq présidents de Région sans laquelle le projet GERTRUDE n'aurait pu voir le jour : chacun des participants mesure l'enjeu décisif qu'a constitué ce premier acte du projet.

Les Régions et la Collectivité territoriale de Corse ont décidé de prendre le relais de l'État qui n'a pas été en situation de fournir aux services, lors de leur transfert définitif en 2007, un outil stabilisé de dossier électronique.

Depuis 1997, le premier outil – *Renabl*⁵ – mis au point par l'équipe de Bretagne a connu plusieurs versions (*Renabl* Lyon, *Renabl* Midi-Pyrénées) à l'occasion de son utilisation par d'autres services régionaux : fort de ces expériences, la généralisation de l'emploi d'un tel outil demandée par tous impliquait nécessairement une remise à plat complète depuis le recensement des besoins jusqu'au développement en passant par la définition des fonctionnalités.

Un comité de projet et un comité de pilotage mobilisant les compétences de plusieurs services régionaux ont suivi les différentes phases du projet dont la cheville ouvrière a été la Direction des systèmes d'information de la Région Rhône-Alpes.

La phase de réalisation par un prestataire est en cours, et, au second semestre 2011, deux tests en grandeur réelle seront effectués en Picardie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le déploiement dans l'ensemble des services est programmé pour 2012.

La séance s'achève sur un tour de table, à l'issue duquel le conseil national propose que les paysages culturels constituent le thème prioritaire des réflexions à mener dans les mois qui viennent.

La séance est levée à 17 heures.

5 « inventaire » en breton.